

CHAPITRE VI

ÉLECTUAIRES. — CONFÉCTIONS. — OPIATS

On donne les noms d'*électuaires* et de *conféctions* à des saccharolés d'une consistance molle, composés de poudres très fines unies à un sirop simple ou composé, à du miel, à du vin de Malaga, à une térébenthine, etc.

Ce sont des médicaments très composés dans lesquels on faisait autrefois entrer tous les produits de la matière médicale : résines, gommés-résines, pulpes, extraits, matières animales, corps inorganiques, etc.

On a donné primitivement le nom d'*opiates* ou d'*opiates* aux électuaires dans lesquels il entrait de l'opium. Aujourd'hui, on applique plus spécialement cette dénomination à tout électuaire fait extemporanément sur la prescription du médecin.

Les électuaires ne diffèrent des conserves que comme une teinture composée, par exemple, diffère d'une teinture simple. Aussi Baumé définit-il les conserves : des électuaires simples, et les électuaires, des conserves composées.

Les électuaires et les conféctions étaient autrefois fort en honneur et ces noms même indiquent le cas qu'en faisaient les anciens : électuaires, de *electus*, choisi, excellent, médicaments composés de substances choisies; conféctions, de *confectus*, accompli, achevé, préparations supérieures à toutes les autres, exigeant une série de manipulations minutieuses auxquelles on attribuait beaucoup d'influence sur la vertu du composé.

Pour comprendre la vogue de ces médicaments galéniques, il suffit de rappeler qu'on attribuait jadis à chaque médicament

deux actions distinctes : une propriété curative absolue et une action physique sur les tissus, action le plus souvent nocive qu'il fallait annuler par des associations convenables. Le but poursuivi était complexe :

1° Augmenter les propriétés du médicament par la réunion d'un grand nombre de drogues, de manière à former une sorte de remède universel pouvant guérir un grand nombre de maladies;

2° Combiner intimement plusieurs principes pour créer des médicaments nouveaux;

3° Conserver certaines substances susceptibles d'altération, en les associant à d'autres corps capables de prévenir ces altérations;

4° Avoir sous la main des médicaments universels pour parer aux maux imprévus ou mal connus.

Les découvertes modernes ont fait justice de toutes ces prétentions. Les chimistes ont suivi en quelque sorte une marche inverse, en s'efforçant de dégager les principes actifs des matières étrangères auxquelles ils sont naturellement associés, en isolant en un mot les principes immédiats contenus dans les végétaux.

Ainsi s'explique le discrédit dans lequel sont tombées successivement la plupart de ces préparations galéniques. Quelques-unes cependant sont encore usitées, mais leur nombre est maintenant fort restreint. Les règles qui président à leur préparation sont néanmoins utiles à connaître, parce qu'elles s'appliquent à certaines préparations magistrales qui sont encore journellement prescrites.

Ces règles générales, applicables aux électuaires et aux opiat, sont les suivantes :

1° Faire un mélange exact de toutes les substances qui peuvent être pulvérisées isolément, en se conformant aux principes qui sont applicables à la confection des poudres composées.

2° Dissoudre ou tout au moins diviser les résines, les gommés-résines et les extraits dans l'un des excipients.

3° Concentrer les sirops et les mellites. C'est ainsi que dans le diascordium, les 13 parties de miel rosat doivent être préalablement réduites à 10 parties.

4° Faire un mélange exact de la manière suivante : mêler d'abord les solutés d'extraits avec les gommés-résines; ajouter le miel et les sirops; incorporer les poudres peu à peu; enfin, ajouter en dernier lieu les huiles essentielles réduites en oléosaccharures.

Un électuaire bien fait doit être parfaitement homogène, d'une consistance de térébenthine épaisse, qui augmente d'ordinaire avec le temps.

Baumé a précisé les quantités de sirop qui sont absorbées par les substances solides : les racines, les écorces, les bois, les fleurs, et, d'une manière plus générale, les poudres végétales, exigent trois parties de sirop; les résines et les gommés-résines, une partie seulement, tandis que les matières minérales et les sels neutres n'en prennent guère qu'une demi-partie.

Il est évident que ces données ne sont applicables qu'aux simples mélanges. Elles sont en défaut dès qu'il y a réaction, avec formation de composés nouveaux.

C'est ainsi que, dans l'*opiat mésentérique*, la limaille de fer en s'oxydant forme un hydrate qui exige une certaine quantité d'eau pour se constituer, indépendamment de celle qui est nécessaire pour prendre la consistance d'une pâte molle. Dans un opiat contenant à la fois de la limaille de fer et de la crème de tartre, le mélange se durcit du jour au lendemain et doit être additionné d'une nouvelle quantité de sirop; trois ou quatre jours après sa préparation, il faut encore en ajouter de nouveau pour ramener la masse en consistance de pâte molle.

Les actions chimiques qui se passent au sein de tels mélanges sont souvent fort complexes et difficiles à définir. Indépendamment des fermentations qui s'établissent par suite de la présence de matières sucrées associées à des composés organiques azotés, milieux si favorables à la multiplication des ferments, des réactions particulières peuvent prendre naissance. Par exemple, dans l'électuaire de quinquina stibié ou opiat fébrifuge de Desbois, de Rochefort, le carbonate de potasse réagit sur l'émétique et sur les sels fébrifuges, d'où résultent de l'oxyde d'antimoine et des alcaloïdes libres qui peuvent s'unir au tanin. La présence de ce dernier principe dans un grand nombre de poudres astringentes,

en présence des composés ferrugineux, rend compte de la bonne conservation de certains électuaires, notamment du diascordium. Dans la confection d'hyacinthe, le sirop de limon attaque les matières calcaires pour former du citrate de chaux.

Toutefois, en raison même de leur nature complexe, par suite de la présence des pulpes, des sucres, du miel, de l'eau et des matières azotées, les électuaires finissent toujours par s'altérer au bout d'un temps plus ou moins long. Les électuaires lénitif, catholium, diaprun, diaphœnix, par exemple, se conservent mal. Il en est de même de ceux qui renferment des pulpes et des matières mucilagineuses; en moins de deux ou trois ans, ils fermentent, se couvrent de moisissures. Ceux qui renferment des substances aromatiques, salines ou astringentes, en proportion suffisante, comme la thériaque et le diascordium, sont d'une meilleure conservation.

On doit les renfermer dans des vases en faïence ou en porcelaine et les placer dans des lieux qui ne soient ni trop humides, ni trop chauds. Lorsqu'ils sont desséchés par l'action du temps, il faut les pister de nouveau pour leur rendre leur homogénéité.

Enfin, lorsqu'ils fermentent et se moisissent, il ne faut pas hésiter à les rejeter et à les remplacer.

Le Codex de 1837 divisait les électuaires en deux séries, suivant qu'ils sont *altérants* ou *purgatifs*. Virey a proposé d'en faire deux sections, suivant qu'il y entre ou non des matières pulpeuses.

En raison du petit nombre des électuaires actuellement employés, une classification est inutile.

Les deux électuaires les plus importants, comme étant le plus souvent prescrits, sont le diascordium et la thériaque.

DIASCORDIUM

Il y entre dix-sept substances : feuilles, racines, écorces, fleurs, etc.; de l'extrait d'opium, 10 parties; du miel rosat, 1300 parties, et du vin de Malaga, 200 parties.

Ces trois derniers produits étant mis à part, on pulvérise les autres substances, savoir :

Feuilles sèches de scordium....	60	Poivre long.....	10
Fleurs de rose rouge.....	20	Cannelle de Ceylan.....	40
Racine de bistorte.....	20	Dictame de Crète.....	20
— de gentiane.....	20	Benjoin en larmes.....	20
— de tormentille.....	20	Galbanum.....	20
Semences d'épine-vinette.....	20	Gomme arabique.....	20
Gingembre	10	Bol d'arménie préparé.	80

On fait évaporer le miel rosat jusqu'à ce qu'il soit réduit au poids de un kilogramme; tandis qu'il est encore chaud, on y ajoute l'extrait d'opium dissous dans le vin; puis, peu à peu, toutes les autres substances préalablement réduites en poudres fines. On piste bien la masse, de manière à obtenir un mélange exact que l'on conserve en vase clos.

Un gramme de diascordium contient environ 0,006 d'extrait d'opium, renfermant très sensiblement un milligramme de morphine.

Au moment où il vient d'être fait, le diascordium est un peu mou et d'une coloration rougeâtre assez marquée; avec le temps il prend de la consistance, se fonce en couleur, sans doute par suite de la combinaison lente du fer, contenu dans le bol d'Arménie, avec les principes astringents qui l'accompagnent.

Son nom lui vient de la présence du *scordium* ou *germandrée d'eau*.

La formule précédente diffère peu de la recette de Frascator, l'inventeur de cette préparation. Cependant on y faisait entrer primitivement du miel et de la conserve de roses que l'on a remplacés par du miel rosat; de l'opium brut ou de l'opium au vin, auxquels on a finalement substitué avec raison de l'extrait d'opium, ce qui fournit un médicament mieux dosé.

Le diascordium est d'une bonne conservation; il peut se conserver, dit-on, sept à huit ans sans altération. Baumé en a vu un échantillon noirâtre qui avait une centaine d'années. Nul doute que le tannate de fer qui se forme lentement ne contribue à rendre le mélange imputrescible et à constituer un milieu peu favorable à la multiplication des infusoires et des plantes cryptogamiques.

THÉRIAQUE

La thériaque est la préparation la plus compliquée de toutes celles qui figurent au Codex. Sur les soixante-quatre substances qui en font partie, on met à part les trois suivantes :

La térébenthine de Chio;
Le miel blanc;
Le vin de Malaga.

Toutes les autres substances, pulvérisées et bien mélangées, constituent la *poudre thériacale*. On prend alors :

Poudre thériacale.....	1000 grammes.
Térébenthine de Chio.....	50 —
Miel blanc.....	3500 —
Vin de Malaga.....	250 —

On liquéfie dans une bassine, à une douce chaleur, la térébenthine de Chio; on y incorpore alors la poudre thériacale.

D'autre part, on fait fondre le miel et on le verse encore chaud dans la bassine, de manière à obtenir un mélange homogène. On ajoute alors, par petites quantités à la fois, le reste des poudres; puis en dernier lieu, le vin de Malaga, qui donne à la masse la consistance d'une pâte molle. L'opération est terminée quand le mélange est parfaitement intime.

Au bout de quelque temps, alors que les poudres sont complètement gonflées et ont pris des quantités de liquide en rapport avec leur nature, on met la préparation dans un mortier et on la broie de manière à la rendre homogène dans toutes ses parties.

4 grammes de thériaque contiennent environ cinq centigrammes d'opium brut, représentant 0,025 d'extrait d'opium.

On fait remonter la thériaque à Mithridate, roi de Pont, qui l'avait fait confectionner pour conjurer tous les poisons. On raconte que Pompée trouva la recette dans la cassette du roi: d'où le nom primitif d'*electuaire de Mithridate*. Néron la fit perfectionner par Andromaque, son premier médecin, et Galien lui donna le nom de *thériaque* (de *θηριακή*, sous-entendu, *αντιδοτός*), antidote contre les bêtes malfaisantes (de *θηρ*, bête).

Bien des modifications ont été apportées à la formule primitive. Galien y admettait soixante-deux substances, sans compter des trochisques de scille, de vipère et d'hédicron, sorte de poudre thériacale. Baumé a proposé la suppression des substances inertes, inutiles, faisant double emploi, comme les trochisques d'hédicron.

Autrefois la thériaque était spécialement préparée à Venise. A Paris, l'ancien collège de pharmacie, à une certaine époque de l'année, la préparait avec un grand cérémonial.

Toutes ces anciennes coutumes ont disparu, et la thériaque, à peine employée aujourd'hui, est bien près de tomber dans l'oubli, après avoir été considérée pendant plusieurs siècles comme une panacée universelle.

Les électuaires ne disparaîtront pas cependant complètement, parce qu'ils permettent d'administrer sous une forme commode une foule de poudres médicamenteuses. Seulement ils constituent des médicaments magistraux, à la manière de la préparation suivante, qui est inscrite dans le formulaire légal :

OPIAT DE COPAHU COMPOSÉ

Baume de copahu.....	100 grammes.
Cubèbe pulvérisé.....	100 —
Cachou pulvérisé.....	100 —

On mêle exactement le copahu avec le cachou; on ajoute par portions le poivre cubèbe, de manière à faire un mélange bien homogène.